



DEPHY Tour Viticulture 2018



Grand Est & Bourgogne Franche-Comté

Dossier de presse



RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'USAGE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES :

**LES VITICULTEURS DES GROUPES DEPHY
GRAND EST ET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
VOUS INVITENT !**

**10 portes-ouvertes
du 12 au 26 juillet**

CONTACT PRESSE

Claire COLLOT

03 83 96 85 02

06 29 27 27 64

claire.collot@grandest.chambagri.fr



Porte ouverte du 19 juillet 2018

A Pagny-sur-Moselle (54)
EARL de la Vieille Côte

Sommaire :

- I. Le plan Ecophyto II : déclinaison régionale et priorités
- II. Le réseau DEPHY fermes dans le Grand Est
- III. Les groupes 30 000 : principes et état d'avancement en région Grand Est
- IV. Présentation de l'exploitation viticole EARL de la Vieille Côte

I. Le plan Ecophyto II : déclinaison régionale et priorités

Objectifs et contexte national

Le plan Ecophyto II, publié le 26 octobre 2015, est copiloté par les Ministères de l'agriculture et de l'environnement. Il conforte les acquis du premier plan et notamment ses dispositifs phares : le Certiphyto, le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) et Réseau de fermes DEPHY. Il prévoit des actions complémentaires (projet 30 000, Certificat d'Economie de Produit Phytosanitaire) et une déclinaison territoriale renforcée. Il réaffirme l'objectif de réduction de 50% du recours aux produits phytosanitaires en France et fixe l'échéance à l'horizon 2025 avec un objectif intermédiaire de moins 25% en 2020. Il prend également en compte tous les impacts sur la santé, l'eau, l'air et le sol.

Ce plan s'inscrit dans le cadre de la «directive européenne 2009/128 pour une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable» qui demande à ce que les Etats membres disposent d'un plan d'action national.

Financement

Le plan est financé par une part de la redevance pour pollutions diffuses collectée sur la vente des produits phytopharmaceutiques et payée par les acheteurs finaux. L'enveloppe annuelle nationale dédiée est d'une part, de 41 millions gérés par l'Agence Française pour la Biodiversité et, d'autre part, de 30 millions d'euros gérés par les agences de l'eau, cette dernière est destinée à soutenir les investissements réputés diminuant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les exploitations et à aider l'accompagnement aux changements de pratiques. La 1ère enveloppe est gérée au niveau national sur les dispositifs phares. La seconde représente environ 10 % (des 30 millions d'euros) en région Grand Est.

Déclinaison régionale

Chaque région a élaboré sa feuille de route définissant la déclinaison régionale du plan. Elle identifie les enjeux, les objectifs et les priorités à l'échelle régionale, elle sert de support aux appels à projets. La feuille de route Grand Est a été élaborée sous co-pilotage DRAAF-DREAL, en partenariat avec la chambre régionale d'agriculture, les agences de l'eau, le conseil régional, l'Agence régionale de santé, les coopératives et, plus généralement, l'ensemble des acteurs socio-professionnels et associatifs concernés. Les travaux ont permis de définir cinq enjeux :

Enjeu 1 : *vers une agriculture Grand Est plus économe en produits phytopharmaceutiques* ;

Ce 1^{er} enjeu repose sur 5 objectifs :

- Faire rayonner les réseaux DEPHY fermes et DEPHY expé, de manière à permettre une meilleure diffusion des résultats obtenus ;
- Accompagner le maximum d'agriculteurs dans la transition vers l'agro-écologie (notamment grâce aux groupes 30 000) et les engager vers des changements de système et la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Apporter un appui au travers d'aides aux agro-équipements performants et aider au déploiement de ces techniques ;
- Améliorer le bulletin de santé du végétal ;
- Accompagner les projets collectifs de filières et de territoires et aider à l'organisation de filières à faible utilisation d'intrants.

Enjeu 2 : *les actions visent à minimiser les risques pour la santé des utilisateurs et l'exposition des riverains* ;

Enjeu 3 : *des milieux moins impactés par les produits phytopharmaceutiques* ;

Les actions devront permettre de limiter la présence des produits phytosanitaires dans les milieux et leurs impacts vis-à-vis de l'eau, l'air et la biodiversité

Enjeu 4 : *accompagner les évolutions prévues par la loi « Labbé »* ;

En Jardin, espaces végétalisés et infrastructures, les objectifs sont de développer le recours aux solutions alternatives pour les collectivités et les professionnels et la sensibilisation du grand public.

Enjeu 5 : *renforcer la formation initiale et la professionnalisation des actifs*.

Les références Ecophyto seront diffusées auprès de l'ensemble des publics : apprenants, professionnels et conseillers.

Par ailleurs, l'État est garant de la mise en œuvre du plan. Il s'assure de l'efficacité des actions qui sont mises en œuvre au niveau régional : le plan Ecophyto II s'est en effet fixé des objectifs de résultat. La feuille de route régionale prévoit donc la mise en place d'indicateurs à l'échelle régionale pour suivre l'évolution de l'utilisation des produits phytosanitaires et de l'état des milieux (eau et air), ainsi que les actions mises en œuvre.

Pour plus d'informations :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/ECOPHYTO-la-feuille-de-route>

II. Le réseau DEPHY Ferme dans le Grand Est

Dans le cadre du plan Écophyto, le dispositif DEPHY Ferme rassemble depuis 2010 des groupes d'agriculteurs afin de réduire leur dépendance aux produits phytosanitaires.

DEPHY Ferme c'est... un réseau d'exploitations engagées volontairement dans la réduction des produits phytosanitaires. Au niveau national, il existe actuellement 257 groupes d'une dizaine d'agriculteurs, soit près de 3 060 exploitations engagées. Chaque groupe est accompagné par un animateur appelé Ingénieur Réseau.

L'objectif de **DEPHY** est de **D**émontrer, **E**xpérimenter et **P**roduire des références sur les systèmes économes en **pHY**tosanitaires.

Les techniques utilisées pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sont multiples : la résistance variétale aux maladies, l'optimisation de la qualité de la pulvérisation, l'allongement de la rotation, le désherbage mécanique, l'amélioration de la biodiversité fonctionnelle, etc... La mise en œuvre de celles-ci peut être plus ou moins facile, aussi bien techniquement que psychologiquement. Les échanges dans les groupes sont importants et permettent à chacun de se faire une idée de ce qui pourrait fonctionner sur sa ferme.

Grâce aux échanges collectifs et à l'appui de leur conseiller, les agriculteurs mettent en place des leviers sur leurs exploitations qui permettent petit à petit de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Une fois que les techniques et les leviers ont fait leurs preuves, le transfert des pratiques se fait au travers de nombreuses actions de communication menées à la fois par les ingénieurs réseau, la Chambre Régionale d'Agriculture et la DRAAF. Une cellule d'animation nationale est également chargée de coordonner et mettre en valeur les résultats et connaissances acquises à travers DEPHY. Le site <http://www.ecophytopic.fr/> en est l'illustration.

Quelques chiffres dans le Grand Est en 2017 :

5 productions engagées dans DEPHY Ferme : grandes cultures/ polyculture élevage, viticulture, maraîchage, arboriculture et horticulture/pépinière (depuis 2016) ;

30 groupes d'une dizaine d'agriculteurs et de producteurs sont présents, toutes productions confondues, dont 11 nouveaux groupes créés en 2016 ;

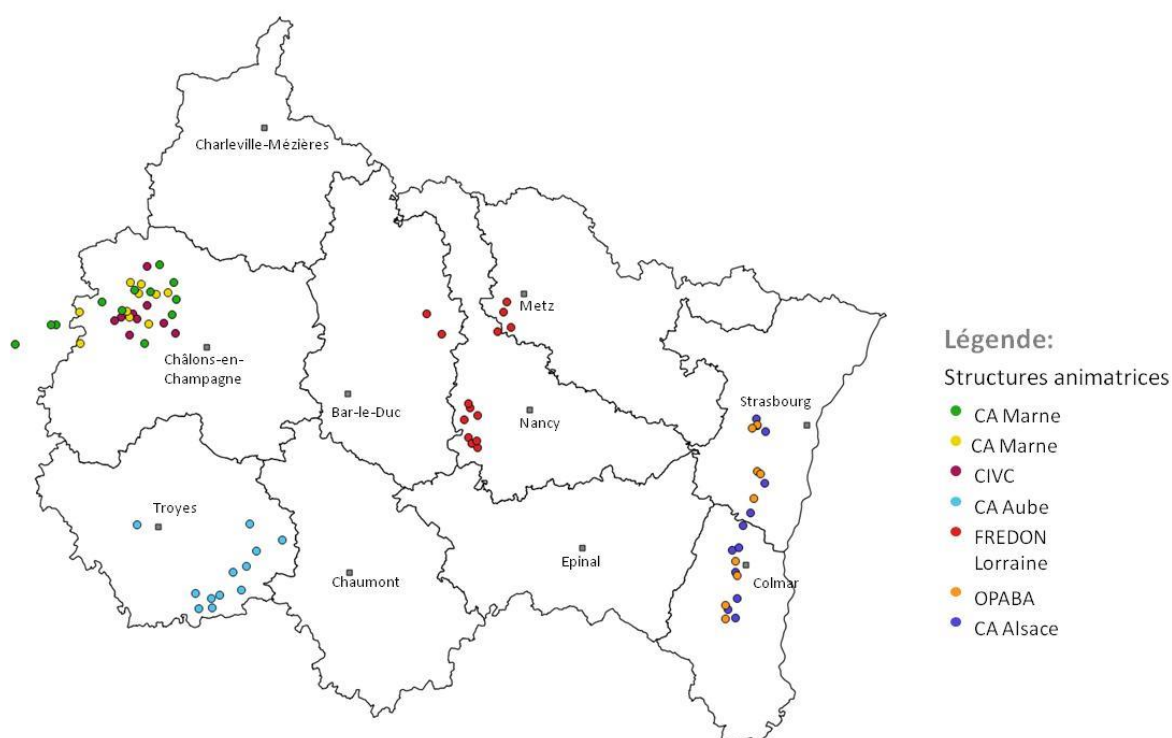
Réduction d'utilisation des produits phytosanitaires dans les fermes DEPHY du Grand Est entre 2010 et 2015 (en % d'indice de Fréquence de Traitement) :

Grandes cultures et polyculture-élevage	Cultures légumières – plein champ (moyenne nationale)	Viticulture	Arboriculture
-12%	-30%	-17%	- 6%

Chaque groupe DEPHY est porté par une structure agricole (celle qui emploie l'Ingénieur Réseau). Dans le Grand Est, il y a plus d'une dizaine de structures différentes qui accompagnent les groupes DEPHY : les Chambres d'Agriculture, la coopérative EMC2, l'AREFE, PLANETE Légumes, la FREDON, l'OPABA, le CETA de Romilly, le CIVAM de l'Oasis, Est Horticole, le CIVC, GPB Dieuze-Morhange, LORCA et le Comptoir Agricole.

En viticulture sept groupes DEPHY fonctionnent dans les trois vignobles ; 4 en Champagne, 2 en Alsace et un en Lorraine. La carte ci-dessous montre la répartition des exploitations sur la région ainsi que la diversité des structures qui accompagnent ces exploitations dans la réduction et la meilleure utilisation des produits phytosanitaires. Les groupes DEPHY sont présents sur chaque AOC du Grand Est.

Le Réseau DEPHY viticulture du grand est



III. Les « groupes 30 000 » : principes et état d'avancement en région Grand Est

L'objectif du plan Ecophyto II est de démultiplier les actions mises en œuvre en s'appuyant notamment sur l'action « 30 000 », action phare du plan. Cette action vise à multiplier par 10 le nombre d'exploitations engagées dans la démarche au travers des groupes dits « groupes 30 000 ». Ce nombre part du principe que chaque exploitation du réseau de ferme DEPHY doit permettre un effet d'entraînement vers des systèmes à bas niveau d'intrants sur 10 exploitations.

Ces groupes sont mobilisés autour d'un projet collectif de réduction significative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques également décliné à l'échelle de chaque exploitation. Chaque groupe choisit la structure la plus adaptée pour l'accompagner dans ses démarches collectives et individuelles. Ces groupes peuvent être suivis par des animateurs, également conseillers agricoles, disposant de compétences reconnues. C'est sur la base de la mobilisation des structures de conseil et de développement existantes que ces groupes sont constitués.

Les techniques mises en œuvre dans le cadre des groupes 30 000 pour atteindre les objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques n'ont pas vocation à être forcément innovantes du moment qu'elles sont efficaces vis-à-vis de la réduction des usages. Notamment, il peut être fait référence aux techniques déjà expérimentées au sein des groupes DEPHY, ou à d'autres références existantes, les premières pouvant être privilégiées car elles ont démontré leur efficacité. Le projet doit clairement expliquer quels sont les objectifs et les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Les groupes 30 000 ont également vocation à diffuser auprès d'autres exploitations (échanges d'expériences), c'est un élément clé de la réussite du dispositif (effet tache d'huile).

En région Grand Est, **ce sont 44 groupes qui ont fait l'objet d'une reconnaissance depuis 2016. Ils sont répartis suivant les filières : 33 en grandes cultures-polyculture élevage ; 9 en viticulture et 2 en horticulture.** Ces groupes bénéficieront d'un accompagnement (animateur) sur 3 ans afin d'établir un diagnostic des pratiques pour chaque exploitation et définir avec l'exploitant un plan d'action. L'évolution des pratiques des agriculteurs fera l'objet d'un suivi, notamment au travers des IFT collectifs et individuels. Il s'agit d'un accompagnement allégé par rapport à celui qui a été apporté aux groupes DEPHY. Les agriculteurs mettront en place des techniques déjà éprouvées, notamment celles issues de l'expérience de DEPHY.

L'accompagnement des « groupes 30 000 » est financé au niveau régional par une enveloppe gérée par les agences de l'eau. Cette enveloppe est issue de l'élargissement de l'assiette de la redevance pour pollutions diffuses sur les produits phytopharmaceutiques

IV. Présentation de l'exploitation viticole

Pièces jointes :

- Fiche de présentation de l'exploitation
- Fiche de présentation du groupe DEPHY
- Fiche sur les réseaux DEPHY en Grand Est
- Fiche nationale sur les réseaux de ferme DEPHY
- Plaquette de présentation des groupes DEPHY viticulture du Grand Est